



Bessans

Haute Maurienne Vanoise

Régie électrique

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE
ÉLECTRIQUE

31 octobre 2024 – 16h00

Présents : Alain LUBOZ, Marc VIENOT, Françoise RENOUE, Philippe GOYON.

Excusés : Emmeline VIALLET, Gregory PERSONNAZ, Victor PERSONNAZ.

Invités : Jean-Loup TRILLAT, Julie ARNAUD

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

Le conseil d'exploitation de la régie électrique de Bessans s'est réuni, suite à la convocation du 17 octobre 2024.

Cette séance est la troisième de l'année ; une quatrième séance sera à envisager avant la fin de l'année.

L'ordre du jour était le suivant :

1- Point sur l'exécution budgétaire 2024, sur les impayés (~15 K€), sur l'impôt sur les sociétés, sur les investissements budgétés en 2024

2- Evolution des TRVe et des tarifs de cession

3- Échange sur le versement d'un excédent de fonctionnement vers le budget principal en 2025

4- Informations sur la microcentrale : fin de chantier, production et revenus, exploitation et maintenance par la Régie électrique avec le renfort obligé de Pienergies et des autres régies de HMV

5- Information sur les réflexions en cours sur l'approfondissement de la mutualisation inter-régies HMV

6- Informations plus détaillées sur les logiciels en cours d'achat

7- Point divers

1. Différents points de situation

➤ Point sur l'exécution budgétaire 2024 (cf diapos n°3-4)

Le budget de fonctionnement a été respecté, et est conforme aux prévisions ; il restera cependant environ 400 000€ de factures à payer d'ici la fin de l'année, pour des factures ENEDIS ou EDF (entre autres).

Quelques reliquats subsistent en recettes, avec les paiements des factures du second quadrimestre 2024 (1/05-31/08/2024) dont l'échéance était au 24 octobre. Les recettes sont supérieures aux prévisions.

Concernant le budget d'investissement : peu d'investissements ont été réalisés par rapport à ce qui avait été prévu et budgété sur l'année.

⇒ La situation budgétaire de la régie électrique est donc plutôt bonne.

➤ Point sur les investissements prévus en 2024 (cf diapo 5)

➤ Point sur les impayés

3 abonnés ont fait l'objet de relances (2 courriers en recommandés avec accusés de réception, à 2 semaines d'intervalle) avant coupure de l'alimentation ; 2 ont finalement été coupés, le 25 octobre (le troisième ayant réglé son dû).

Plusieurs situations sont en cours de régularisation.

➤ Évolution de la trésorerie de la régie (cf diapo 6)

➤ Point sur l'impôt sur les sociétés (cf diapo 7)

Jean-Loup TRILLAT est en contacts réguliers avec d'autres régies, et notamment la régie électrique de Thônes, afin de répondre à la demande de la DGFIP via un courrier coordonné (avec les mêmes arguments), afin d'avoir un poids plus conséquent. Ce courrier devrait être proposé dans les semaines à venir.

2. Évolution des Tarifs Réglementés de Vente de l'énergie (TRVe) et des tarifs de cession (cf diapos 8-9-10)

La Commission de Régulation de l'Énergie annonçait en septembre une baisse des tarifs TRVe de 10% au 1^{er} février prochain ; or il n'y a aucune précision sur le fait qu'il s'agisse de 10% sur les tarifs HT ou TTC.

De plus, est ce que la TICFE va de nouveau connaître une augmentation ?
➔ plusieurs questions restent en suspens, et les annonces sont peu claires et précises ; il ne faudra pas attendre d'informations « sûres » avant plusieurs semaines, et attendre des données sûres avant les votes de budget de fin janvier 2025.

3. Échange sur le versement d'un excédent de fonctionnement vers le budget principal en 2025 (cf diapo 11)

La Commune de Bessans connaît des difficultés suite aux 2 épisodes de crues de juin et septembre dernier. Il avait été envisagé que la Régie électrique fasse une avance de trésorerie à la Commune, mais cela est interdit.

La question se pose alors de verser un excédent de fonctionnement de la régie électrique vers la Commune.

La décision sera étudiée selon les éléments de budget en notre possession au moment de l'élaboration du budget 2025.

4. Informations sur la microcentrale : fin de chantier, production et revenus, exploitation et maintenance par la Régie électrique avec le renfort obligé de Pienergies et des autres régies de HMV (cf diapos 12-13-14)

Durant l'absence de Christophe LOMBARD en début d'automne, il a fallu trouver une solution pour intervenir à la microcentrale en cas de besoin.

Jean-Loup TRILLAT et Thierry VASSE (régie de Bonneval sur Arc) ont pris le relais ; or il n'y avait aucun document officialisant leur intervention.

Thierry VASSE est habitué à ce type d'installation, la commune de Bonneval sur Arc exploitant une micro-centrale depuis des années.

Laurent FRESSARD, de la régie électrique d'Aussois, est habilité « haute tension » et pourrait intervenir également.

Après avis des membres du Conseil de Régie présents, il est décidé de faire un avenant à la convention inter-régies des techniciens des régies Haute Maurienne, afin d'y intégrer les interventions sur ouvrages hydroélectriques.

5. Information sur les réflexions en cours sur l'approfondissement de la mutualisation inter-régies HMV (cf diapos 15-16-17)

6. Informations plus détaillées sur les logiciels en cours d'achat (cf diapo 18)

Le logiciel de SIG a été acheté par la régie électrique de Villarodin-Bourget, qui refactura leur part aux 4 autres régies de Haute Maurienne.

La mise en service du logiciel de facturation HAULOGY est prévue pour le 1^{er} janvier 2026.

7. Points divers (cf diapo 19)

- Pas d'autres questions.
La séance est levée à 17h30.

Le Président de la Régie Electrique de Bessans,

Alain LUBOZ